Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260321-26_03_21_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars 2026 à 10h30, Le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Odile BELHADE doyenne d'âge.

MEMBRES EN EXERCICE :	19
MEMBRES PRESENTS :	18
MEMBRES VOTANTS :	19

Étaient présents : ABGRALL Jean, ANFRAY Thomas, ANGER Anthoine, BELHADE Odile, DEVARIEUX Alain, DOREL Soizic, GUINARD Ghislaine, HUAUMÉ Yann, LACOLLEY Ferdinand, LE BITTER Hervé, LEMARCHAND Laurence, LE PICHON Hélène, LIARD Emilie, LOYER Laurence, PICARD Yves, TIREAU Marie-Béatrice, VAGNEUR Anne, VIVIER Quentin formant la majorité des membres en exercice.
Était absent excusé : A. DESNÉ a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
Secrétaire de séance : Ferdinand LACOLLEY
Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026
Date de publication : 23 mars 2026

N°26-03-21/01

ELECTION DU MAIRE

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :
- 19 suffrages exprimés pour Yann HUAUMÉ

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

- 19 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

↳ Elit Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de la commune de Saint Sulpice la Forêt. ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260321-26_03_21_01-DE

↳ Installe Monsieur Yann HUAUMÉ en qualité de Maire de la commune de. Saint Sulpice la Forêt ;

↳ Autorise Monsieur Yann HUAUMÉ à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Ferdinand LACOLLEY

Le Maire
Yann HUAUMÉ

